

JORF n°0176 du 30 juillet 2008

Arrêté du 4 juillet 2008 définissant le modèle des attestations relatives à la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs

NOR: DEVT0816262A

version consolidée au 1er mars 2011

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007 relatif à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs, et notamment ses articles 7, 9 et 18 ;

Vu l'avis émis le 25 juin 2008 par le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Sur la proposition du directeur général de la mer et des transports,

Arrête :

Article 1er

Les modèles types des attestations prévues aux articles 7, 9 et 18 du décret du 11 septembre 2007 susvisé sont conformes aux modèles types annexés au présent arrêté. Ces attestations sont imprimées sur papier blanc, de format 14,7 cm × 9,9 cm.

Article 2

Les présentes dispositions entrent en vigueur à compter du 10 septembre 2008 pour les conducteurs du transport routier de voyageurs et à compter du 10 septembre 2009 pour ceux du transport routier de marchandises.

Article 3

Le directeur général de la mer et des transports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 2008.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de la mer et des transports,

D. Bursaux

ANNEXE 1

RECTO

**ATTESTATION D'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE CONDUITE
A TITRE PROFESSIONNEL**
de véhicules pour la conduite desquels un permis C, EC, D ou ED est requis

Nom de l'entreprise :

N°SIRET :

Adresse :

Nom du responsable légal :

Atteste que M (nom, prénom, date de naissance, adresse) :

Titulaire du permis de conduire C délivré le

EC délivré le

Titulaire du permis de conduire D délivré le

ED délivré le

Exerce à titre professionnel une activité de conduite de véhicules (permis C, EC, D ou ED) depuis le :

N'a pas interrompu cette activité de conduite depuis plus de 10 ans au (date de reprise d'activité)

Cachet de l'entreprise et signature du responsable :

Date de délivrance de l'attestation :

Signature du titulaire :

VERSO

**Formation obligatoire
des conducteurs
du transport routier
de marchandises et
de voyageurs**

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007

A conserver par le conducteur

ANNEXE 2

RECTO

ATTESTATION DE FORMATION

Nom et adresse du centre de formation agréé et nom du responsable du centre :

atteste que M. (Nom, prénom, date de naissance, adresse)

a suivi dans son intégralité:

oui non

- la formation initiale minimale obligatoire " FIMO"

marchandises voyageurs

- la formation spécifique " passerelle "

marchandises voyageurs

- la formation continue obligatoire "FCO"

marchandises voyageurs

Dates de début et de fin du stage : du

au

Durée totale de la formation suivie par le stagiaire (en heures) :

Sanction de la formation (pour FIMO, Passerelle) :

succès

succès partiel

échec

VERSO

ATTESTATION DE FORMATION

**Conducteurs du transport routier
de marchandises et de voyageurs**

Cachet du centre de formation agréé

Date de délivrance de l'attestation

Signature du responsable:

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007

A conserver par le conducteur

ANNEXE 3

RECTO

**ATTESTATION DE SUIVI DE LA PREMIERE SESSION DE
FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE (FCO)**

Nom et adresse du centre de formation agréé:

Nom du responsable légal:

Atteste que M(nom, prénom, date de naissance, adresse) :

A suivi la première session du stage de FCO

marchandises

voyageurs

Du

au

La deuxième session doit être réalisée avant le:

VERSO

**ATTESTATION DE FORMATION
Première session de FCO**

Date de délivrance de l'attestation:

Cachet du centre de formation agréé

**Conducteurs du transport routier
de marchandises et de voyageurs**

Signature du responsable

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007

Signature du stagiaire :

A conserver par le conducteur